

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 17.09.2020

Présents :

- Anthony Berceau
- Nathalie Leneveu
- Emilie Barrez
- Michel Granger
- Gilbert Montaigne
- Marc Chauvet
- Béatrice Aillet (arrivée à 20h33)
- Christophe Dupont
- Christelle Lavalley
- Yohann Pesquerel
- Laurent Montéléon (arrivé à 20h24)
- Elodie Cachet-Mallet
- Karine Beaussieux (arrivée à 20h57)
- Olivier Guérard

Pouvoir :

- Angélique Osmont a donné pouvoir à Emilie Barrez
- Charlotte Avoine a donné pouvoir à Yohann Pesquerel
- Dany Duault a donné pouvoir à Christelle Lavalley
- Tommy Hery a donné pouvoir à Christophe Dupont
- Karine Beaussieux a donné pouvoir pour le début de séance à Anthony Berceau

Démission : Marie-Laure Touchais

Secrétaire de séance : Elodie Cachet-Mallet

Quorum atteint avec 11 membres élus présents en début de séance à 20h15

Ordre du jour :

- 1- Mesures sanitaires Covid 19
- 2- Bande multifonctionnelle - Délibération subvention « Amendes de police »
- 3- Modification du PLUI
- 4- Création d'une régie pour la location des salles des fêtes
- 5- Création d'une commission scolaire
- 6- Réflexion sur le ramassage des encombrants
- 7- Présentation du plan CAUE pour le réaménagement de la Mairie
- 8-** Questions diverses, tour de table et remarques des habitants

Article 1 – Mesures sanitaires Covid-19

Lors de la rencontre avec la Sous-préfète du Calvados le 17 septembre 2020, Amandine Durand a annoncé que le Calvados est en limite de classement en zone de circulation active du virus (ZCA).

Un point de situation sera fait semaine 39 sur d'éventuelles nouvelles règles sanitaires.

La location des salles des fêtes risque d'être impactée par de nouvelles mesures.

Dès qu'elles seront connues, elles seront communiquées aux habitants.

Il est demandé à chacun d'être vigilant car la majorité des clusters apparaissent dans le cadre de rassemblements familiaux et amicaux. Le respect des gestes barrières imposés par le gouvernement et la préfecture est indispensable.

Article 2 – Bande multifonctionnelle, site de Vaubadon - Délibération subvention « Amendes de police »

- Une réunion publique s'est tenue le 08.09.2020 à la salle des fêtes de Vaubadon en présence du Département.

Le Département a présenté les plans des travaux qui devraient débiter dans le courant du mois d'octobre 2020 avec une date prévisionnelle de fin de travaux vers la fin du mois de décembre 2020-début 2021.

La zone de travaux est située de l'entrée du bourg de Vaubadon-Commune de Balleroy-sur-Drôme jusqu'à la maison de la forêt à l'Embranchement-Commune de Monfiquet.

- La Société Saur va être recontactée au sujet de la borne à incendie qui doit être décalée, face à la route de la carrière.
- L'enrobé de la piste cyclable restera à la charge de la collectivité.

Cinq devis ont été établis avec des entreprises :

ENTREPRISES	MONTANT DES DEVIS POUR L'ENROBÉ
Colas <i>Entreprise qui a le marché avec le Département</i>	35 136€
Martragny	46 348€
Toffolutti	42 969€
Jones TP	66 912€
Mastellotto	35 280€

Le Conseil Municipal statuera sur l'entreprise retenue lors du prochain conseil municipal, en prenant en compte les retours de l'entreprise Colas sur le revêtement fissuré lors de la première tranche de travaux, il y a quelques années.

Monsieur Le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour demander une subvention «d'Amendes de police » auprès du Département.

Les membres du Conseil Municipal ont accepté à l'unanimité que Monsieur Anthony Berceau, Maire de Balleroy-sur-Drôme, effectue les démarches administratives pour la demande de subvention.

Résultat du vote 16/16

Article 3 – Modification du PLUI

Réunion publique le 08 septembre 2020 avec le commissaire enquêteur pour noter les remarques des habitants.

Les remarques de l'ancienne municipalité n'avaient pas été prises en compte dans la construction du PLUI.

Les services de l'État ont informé la commune de Balleroy-sur-Drôme d'une surconsommation de terres agricoles. Il est donc conseillé de retirer des parcelles constructibles du PLUI.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les modifications suivantes sur le PLUI (Résultat du vote 18/18 – tous les membres étant présents à 20h57 ou en possessions d'un pouvoir) :

- Suppression des parcelles constructibles 516 et 556 à Vaubadon ;
- Suppression des parcelles constructibles 143,147 et 148 à Balleroy ;
- Suppression des parcelles constructibles 59,60, 331, 334 et 337, ainsi que la 333 sous réserve qu'il n'y ait pas un certificat d'urbanisme ;
- Modification de la zone 2AUb en zone 1AUb parcelles 125, 126, 127 et 128 ;
- Modification de la zone 1AUb en Zone 2AUb parcelles 79,80 et 305.

Avant les modifications 27 hectares constructibles figuraient au PLUI.

Après les modifications environ 8,5 hectares figurent au PLUI.

Le PLUI est valable jusqu'en 2034 avec une révision tous les 5ans.

Zones de construction en phase 1 = construction prioritaire ;

Zones de construction en phase 2 = construction possible dès lors que 80% de la phase 1 est construite.

Zones N = interdites à la construction sauf si les services de l'État considèrent que ce sont des constructions d'utilité publique.

Article 4 – Création d'une régie pour la location des salles des fêtes

La trésorerie a demandé la création d'une régie salles des fêtes pour faciliter les encaissements qui seront acceptés uniquement par chèque.

Le Maire désignera le régisseur qui sera certainement Christelle Lavalley, Maire-adjointe en charge des salles des fêtes.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la création d'une régie salles des fêtes.

Résultat du vote 18/18

Article 5 – Création d'une commission scolaire pour assister aux conseils des écoles

Les membres de cette commission ne doivent pas faire partie de l'Association des Parents d'Élèves de l'école (APE).

Les membres élus à l'unanimité (Résultat du vote 18/18) sont :

- **Pour l'école de Balleroy** : Titulaire Nathalie Leneveu / Suppléants Béatrice Aillet et Anthony Berceau
- **Pour l'école de Vaubadon** : Titulaire Karine Beaussieux / Suppléant Anthony Berceau.

Article 6 – Réflexion sur le ramassage des encombrants

A ce jour, moins de 10 personnes bénéficient du ramassage gratuit des encombrants. Suite à certaines remarques d'habitants, il a été décidé d'arrêter ce service.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'arrêt du ramassage des encombrants (Résultat du vote 18/18).

Le ramassage des déchets verts et des branchages sera bien maintenu.

Article 7 - Présentation du plan CAUE pour le réaménagement de la Mairie

CAUE – Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Présentation de l'hypothèse de réorganisation des bureaux de la Mairie, site de Balleroy avec un point d'accueil unique pour la poste, le point info 14 et les services administratifs de la Mairie.

Réflexion en lien avec M. Letourneur de la poste et le Département.

Prévoir un grand tri des archives et autres documents non classés depuis des années qui se trouvent au 2ème étage de la Mairie. Il y a trop de poids.

Article 8 – Questions diverses, tour de table et remarques des habitants

- **Démission de Madame Marie-Laure Touchais, conseillère municipale** : Démission reçue semaine 38 par lettre recommandée avec accusé de réception.
La personne suivante sur la liste sera conviée au prochain conseil municipal.
- **Recrutement Agent Administratif/Compta** : Prévoir un recrutement pour les deux postes administratifs sur le site de Balleroy en remplacement d'Edith Delavallée et de Chantal Le Coq-Beaupré qui partiront prochainement à la retraite.
Accord du Conseil Municipal pour prévoir les remplacements dès que possible (Résultat du vote 18/18).

- **Indemnisation du salaire des agents en arrêt maladie** : Gilbert Montaigne indique qu'il doit être possible de se faire rembourser par l'URSSAF.
*Après renseignement auprès de l'URSSAF : la prise en charge n'est valable que pour les agents non titulaires.
C'est aux assurances de la collectivité de prendre en charge cette indemnisation.
Hors à ce jour la collectivité n'est pas assurée pour l'indemnisation des arrêts maladies des agents titulaires. Il est prévu de faire le point avec deux assureurs le 24 septembre 2020.*
- **CCID – Commission Communale et Intercommunale des Impôts Directs** : Il est conseillé d'avoir 2 titulaires et 1 suppléant de la liste opposée ainsi que 3 titulaires et 1 suppléant de la liste majoritaire, hors Maires-adjoints.

Sont élus à la majorité par le Conseil Municipal (Résultat du vote 18/18) :

Titulaires Karine Beaussieux, Gilbert Montaigne / Suppléant Michel Granger.

Titulaires Olivier Guérard, Dany Duault et Tommy Hery/Suppléant Emilie Barrez

- **Services Postaux** : Etude en lien avec la poste et Le Valdadon pour avoir un point relais.
- **Sécurité du point poste** : Aménagements en cours pour la sécurisation du site (alarme, agencement...), en lien avec la gendarmerie.
- **Rappel de l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les nuisances sonores suite à des plaintes d'usagers** :

DOMAINES PRIVÉS - L'article 6 de l'arrêté préfectoral du 21.11.2008 précise :

« Tous travaux (autre ceux définis à l'article 13 (activités professionnelles)) tels que des travaux de bricolage ou de jardinage effectués par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, des vibrations transmises ou de leur caractère répétitif, en quelque endroit que ce soit, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, ne peuvent être effectués que de :

- 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 30 à 19 H 30 du lundi au vendredi inclus ;
- 9 H à 12 H 00 et de 15 H à 19 H les samedis ;
- 10 heures à 12 heures les dimanches et jours fériés. »

- **Place de stationnement dangereuse au niveau du bar-tabac Le Valbadon** : une glace a été installée pour améliorer la visibilité. Il s'agit d'une place privée.
- **SDEC – Service Public de l'Énergie dans le Calvados – Élections des 5 délégués élus pour représenter la Commission Locale d'Énergie ISIGNY-OMAHA-INTERCOM** : M. Bourgault délégué de Vierville-sur-Mer, M. Hubert Furdina délégué de Le Molay-Littry, M. Anthony Leveque délégué d'Isigny-sur-Mer, M. Jean-Claude Leconte délégué de Trigny et M. Cédric Poisson délégué de Cormolain.
- **Réparation et suppression de candélabres** : Une rencontre va être programmée entre le SDEC et des élus.
- **Vitesse excessive dans la rue du Sapin, la rue des Forges, la rue des Doves/rue Gilbert, les contre-allées rue du Sapin (problème de stationnement également), la rue Marie Louise Gallais (plots du ralentisseur retirés) et stationnement gênant côté impair de**

la rue des Forges : la gendarmerie a été avertie de la vitesse excessive dans le bourg de Vaubadon.

Un nouveau signallement va être fait auprès de la gendarmerie pour l'ensemble de la commune.

Une réflexion globale sur la sécurisation des cœurs de bourgs va être menée en associant les habitants concernés rue par rue.

Concernant le stationnement gênant dans la rue des Forges, un courrier va être adressé aux riverains concernés.

- **Prévision d'une fête communale pour l'anniversaire du débarquement en juin prochain** : Le sujet sera abordé au prochain conseil municipal.

- **Sécurité incendie, conformité des installations électriques et gaz des bâtiments communaux** :

- Rencontre avec l'APAVE le 18.09.2020 en prévision d'un état des lieux pour la mise en conformité des bâtiments communaux.
- Commission de sécurité avec la Préfecture du Calvados, les Pompiers...prévue le 05.04.2021 au lieu-dit Vaubadon et le 07.11.2021 au lieu-dit Balleroy.

- Devis pour l'installation et le suivi des extincteurs et des défibrillateurs :

Il est obligatoire depuis le mois de janvier 2021 d'avoir des défibrillateurs dans le bourg, situés à moins de 4 minutes chacun. Pour se mettre en conformité avec la loi, il est prévu d'installer des défibrillateurs avec un équipement pédiatrique sur les sites suivants :

Site de Vaubadon : 1 à l'intérieur de la salle des fêtes et 1 à l'extérieur de la Mairie ;

Site de Balleroy : 1 à l'extérieur de la Mairie (il en existe un au gymnase).

Appareils	Entreprise IROISE	Entreprise Desautel
Extincteurs/suivi à l'unité	3,48€	2,80€
3 Défibrillateurs	7 935€	5 900€

Le Conseil Municipal a retenu à l'unanimité l'entreprise DESAUTEL pour les extincteurs et les défibrillateurs (Résultat du vote 18/18).

- **Église de Vaubadon – Les deux portes intérieures au niveau de l'entrée sont cassées** :

Devis pour le changement des 2 portes

	Entreprise MENARD	Entreprise LEGOUPIL
2 portes	3 663€	3 942,14€

Le Conseil Municipal a retenu à l'unanimité l'entreprise MENARD pour le changement des portes intérieures de l'église (Résultat du vote 18/18).

- **Salles des fêtes** :

- **Tarifs salle des fêtes de Balleroy** : La salle est louée 150€ le week-end, il est proposé suite à la demande d'un habitant de la louer 100€ la journée (samedi ou dimanche).

Réflexion à mener pour les tarifs de la salle des fêtes de Vaubadon et pour le chauffage des deux salles à la journée.

Le Conseil Municipal à validé à l'unanimité les tarifs pour la location à la journée de la salle des fêtes de Balleroy (Résultat du vote 18/18)

- **Mesures Covid-19** : Un protocole Covid-19 est remis à chaque réservation de salle des fêtes. Les organisateurs s'engagent à respecter les mesures de sécurité imposées par la Préfecture et le Gouvernement. Ils engagent leur responsabilité en cas d'incident.
- **Arbre de Noël des enfants** : la date retenue est le 19 décembre 2020 sous réserve de l'évolution de l'épidémie de Covid-19. Le spectacle retenu par les membres de la commission associations est « George le Clown ». A cette occasion les Boulangeries, le Coccimarket, le Valbadon et le Marché de la Vallée vont être sollicités pour le goûter, les chocolats des enfants, etc.
- **CCAS – Noël des 65 ans et plus** : Lors du conseil d'administration du CCAS le 16 septembre 2020 il a été décidé qu'il n'y aurait pas de repas cette année en raison de la Covid-19. En contrepartie, un bon cadeau d'une valeur de 25€ sera offert aux habitants âgés de 65 ans et plus. Un coupon réponse va être déposé dans les boîtes à lettres de chacun afin de choisir entre l'un des trois restaurants de le Molay-Littry (L'Hirondelle, Le Bar de la Forêt, Chez Louise) ou la Boucherie La Biardaise.
- **Collecte dans les sacs jaunes** : À compter du 01 octobre 2020 les règles de collecte dans les sacs jaunes vont évoluer. D'autres déchets pourront désormais être mis dans ces sacs. Une campagne d'information sera menée.
- **Révision du loyer du logement T3 situé au 61 rue du Sapin (porte en face de l'escalier)** : Ne s'agissant pas d'une révision dans le cadre d'un bail en cours, la municipalité est libre de définir le montant du loyer. D'après la révision des loyers de 2018, le loyer de ce logement s'est élevé à environ 392€. **La municipalité a donc décidé à l'unanimité d'appliquer un loyer de 402,33€ charges comprises (ordures ménagères) Résultat du vote 18/18.**
- **Le réseau informatique de la Mairie de Balleroy sur Drôme a été modernisé. Le site internet est également en cours de développement.**
- **Lotissement Rue du Sapin** : Éclaircir le sujet de la TVA à récupérer et à payer.
- **Plaintes de riverains concernant le Garage de M. Winquel** : A. Berceau a rencontré le propriétaire le 07.09.2020 pour lui demander ne pas brûler de déchets sur son terrain et de diminuer l'accumulation de carrosseries sur son site.
- **Chardons dans le champ de JJ. Pesquerel à côté de l'habitation de M. Feuillet** : Après avoir rencontré M. Pesquerel, un broyage des chardons a été réalisé.
- **Remerciement pour les miroirs de sécurité installés dans la rue du Sapin.**
- **Bruits le week-end au niveau de l'arrêt de bus rue Marie-Louise Gallais** : Des jeunes doivent se réunir sur cet espace, ce qui agace fortement une habitante de la rue. Prévoir d'aller à la rencontre de ces jeunes pour trouver une entente.